

BIENVENUE DANS VOTRE COMPTE PRO

Dans cet espace PRO vous pouvez effectuer plusieurs démarches en ligne mentionnées dans l'onglet de droite, parmi lesquelles :

- Mettre à jour vos coordonnées d'annuaire (gérer sa fiche)
- Renseigner annuellement le questionnaire économique
- Déclarer au Conseil des ventes une vente envisagée hors de votre lieu habituel
- Faire votre déclaration d'assurance RC Pro et de compte de fonds confiés
- Faire votre déclaration et votre paiement de cotisation (prévisionnelle et régularisation) au Conseil des ventes

- [Effectuer une réclamation](#), laquelle sera directement transmise confidentiellement au Commissaire du gouvernement du conseil des ventes

- Soumettre au conseil une « bonne pratique » professionnelle, laquelle après analyse du conseil pourra être mutualisée à l'ensemble des opérateurs de vente .

Après utilisation de votre compte PRO, cliquez sur l'icône "déconnexion" pour sortir de votre compte et revenir sur le portail du site du Conseil des ventes.